N° 990 — 3e Année.

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 38
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —
Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux *Bureaux du Journal*, 38 rue de la Gare, rue Nationale; à PARIS, à l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, pour toute la *BELGIQUE* et la *HOLLANDE*, à la Société anonyme de Publicité générale, 5, rue Auguste Orts.

TÉLÉPHONE

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing

commencera après les *Millions de M. Joramie*, la publication du dernier roman de M. Jules MARY intitulé :

EN DÉTRESSE

L'OPPOSITION EN ITALIE

Il se passe en ce moment chez nos voisins d'au-delà des Alpes, des choses assez extraordinaires. Nous avons signalé il y a quelque temps la volte-face accomplie par M. di Ridini, président du conseil des ministres qui, après avoir déclaré qu'il était dans l'intention de mettre en pratique un programme politique bien différent de celui de son prédécesseur M. Crispi, avait peu à peu glissé sur la pente des concessions et cherché un appui parmi les plus ardents promoteurs de la triple alliance. En agissant ainsi, M. di Rudini avait sacrifié ses convictions pour conserver son portefeuille. La chose manquait de dignité, mais il paraît que la possession du maroquin ministériel change terriblement le caractère des hommes politiques.

Les radicaux italiens qui, seuls au Parlement de Rome, s'opposent au renouvellement de la triple alliance et qui avaient fondé quelque espoir sur l'arrivée aux affaires du nouveau ministre, ont continué, malgré ce lâchage-en règle, leur campagne d'opposition contre les projets de la cour, du cabinet et de la majorité gouvernementale.

Ils déplorent comme démocrates les armements qui sont la conséquence nécessaire d'un tel pacte et qui nécessitent des dépenses formidables dont les contribuables italiens se plaignent amèrement. Comme patriotes, ils déplorent avec raison une politique qui met au service de ceux qui tyrannisèrent l'Italie jusqu'en 1859 toutes les forces vives du pays.

Les opposants font à la coalition gouvernementale et ministérielle une guerre acharnée; à la Chambre, les interpellations se succèdent, de même que les polémiques dans la presse. Les orateurs radicaux, M. Cavalotti en tête, ont organisé des réunions pour propager leurs idées et éclairer les électeurs sur leurs véritables intérêts.

Cette propagande hardie a surpris le gouvernement et provoqué une sorte d'affolement dans les hautes sphères officielles. Or, quand les gouvernements sont affolés, ils n'hésitent pas à entrer dans la voie des maladresses. Nous en savons quelque chose en France.

Le ministre de l'intérieur, M. Nicotera, qui nous paraît être capable de rendre des points à nos hommes du second empire et du 16 Mai et qui possède à fond les secrets de l'art de torturer les textes, vient d'adresser aux préfets du royaume une circulaire leur prescrivant d'interdire toute réunion publique ayant pour but de discuter la question de la triple alliance. Le motif invoqué dans cette circulaire c'est la crainte que de telles discussions viennent à « troubler les relations amicales avec des gouvernements étrangers ». La disposition législative sur laquelle elle s'appuie c'est le Code pénal, article 113, paragraphe 2, qui qualifie délit le fait d'une réunion de cette nature.

On n'est pas plus naïvement cynique et maladroit que M. Nicotera : cynique, en déclarant que le fait de discuter publiquement les avantages ou les inconvénients de la triple alliance constitue un délit; maladroit, en permettant à ses adversaires, grâce aux craintes exagérées dont il fait étalage et aux mesures extraordinaires de répression qu'il ordonne, que la campagne qu'ils mènent peut mettre le gouvernement et peut-être la dynastie de Savoie en péril.

Aussi les feuilles italiennes, même celles qui entretiennent de bons rapports avec le ministère, critiquent-elles sévèrement les mesures prises par M. Nicotera. Un journal qui passe pour avoir des rapports officieux avec cet homme d'Etat, déclare hautement qu'il n'admet pas que le fait de discuter une question de politique extérieure au simple point de vue des convenances et des intérêts du pays puisse être considéré comme un acte délictueux. Il rappelle la déception que cause en Italie le traité de Berlin et l'émotion qui s'ensuivit. Il raconte comment des meetings furent tenus en cette circonstance un peu partout. Il cite les discours des orateurs, entre autres une véhémente harangue du grand poète Carducci; et il constate que l'idée d'y voir un délit n'a pas même traversé l'esprit du gouvernement d'alors.

Le but que poursuit le gouvernement italien est facile à deviner : il craint que la grande majorité des électeurs, consultée par les patriotes sincères qui ont organisé l'agitation qui le contrarie si fort ne condamne une alliance que l'on veut renouveler à tout prix.

En somme, le roi Humbert et ses ministres jouent en ce moment une grosse partie. Ils veulent imposer au peuple italien un pacte dont l'exécution a été jusqu'à présent fort onéreuse pour le pays qui n'a trouvé dans la triple alliance aucune espèce de compensation, et qui est las de toujours donner sans rien recevoir en échange.

Les choses pourraient mal tourner pour la maison de Savoie dont le chef actuel est loin d'être populaire comme son père. En France, les réunions et les banquets réformistes ont précipité la chute de Louis-Philippe et préparé le triomphe de la République. Il pourrait bien se faire que la campagne d'opposition qui a lieu actuellement en Italie aboutît à des résultats identiques.

Pour notre compte, nous n'y verrons pas le moindre inconvénient.

Albert LEROY.

EDUCATION CLÉRICALE

M. Kaltenegger est membre de la Chambre des députés autrichiens. De plus il est fervent catholique, et s'en vante.

Aussi ne vent-il pas voter le budget de l'instruction publique.

M. Kaltenegger dit tout haut ce que pensent ses coreligionnaires : « Point d'instruction si elle n'est aux mains de l'Eglise. »

Il critique vivement les procédés pédagogiques en usage aujourd'hui même dans les monarchies, grâce à l'influence des idées de progrès qui s'imposent partout.

« La mairie d'école, dit-il, a perdu toute autorité sur les gamins... du diable, qu'on confie à ses soins. Quand il réprimande ces gamins, ils l'insultent; quand il leur administre une correction sensible, il en est puni par l'autorité scolaire. Dans ces conditions, que peut-il obtenir de ses élèves ? Il faut changer tout cela. Quand on veut prendre de l'autorité sur les élèves, afin de leur donner l'éducation qui leur convient, il faut les tourcher fortement... au bas du dos et être autorisé à les toucher là. »

On ne le lui fait pas dire à cet excellent M. Kaltenegger :

C'est nous qui fessons,
Et qui, parfois,
Les petits garçons.

Et comme il ne fait pas de distinction entre les sexes, on est en droit de supposer qu'il réclame aussi pour les « bonnes » sœurs le droit d'asseoir les petites filles sur les poêles chauffés.

C'est un procédé pour « les toucher fortement... au bas du dos. »

La police correctionnelle, en France, a eu à s'occuper de ces procédés pédagogiques.

NOS DEPÊCHES

service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil de Cabinet

Paris, 25 juin. — Les ministres, réunis jeudi matin au ministère de la guerre, sous la présidence de M. de Freycinet, se sont occupés des mesures à prendre en prévision d'une grève des ouvriers boulangers.

M. de Freycinet a fait approuver deux décrets aux termes desquels les généraux de Cools, commandant le 2e corps d'armée et Villain, commandant le 9e corps, sont maintenus dans leurs corps respectifs.

Le conseil s'est occupé ensuite de l'expédition des affaires courantes, notamment de la question du droit sur le jute, proposé par la commission des douanes. Il y a été décidé de combattre ce droit.

M. Develle a prescrit une enquête sur les incidents qui se sont produits mercredi sur le champ de courses de Saint-Germain. Un rapport circonstancé a été demandé à ce sujet au préfet de (Seine-et-Oise). Il est probable que le champ de courses de Saint-Germain sera fermé.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient à la date du 25 juin :

AVANT LA SEANCE

Le travail des ouvriers adultes

On sait que la commission du travail a arrêté les grandes lignes du projet sur la réglementation du travail des ouvriers adultes qu'elle est chargée d'élaborer. Elle a notamment décidé que la durée de la journée de travail serait fixée par la loi à dix heures pour les ouvriers de la grande et de la petite industrie.

Mercredi, elle a eu à se prononcer sur une question connexe qui était soulevée par un grand nombre de pétitions émanant d'ouvriers et demandant que la loi fixât également un minimum de salaire.

A l'unanimité, la commission a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'établir un minimum de salaire.

Cette décision s'applique non seulement aux ouvriers de l'industrie, mais aux ouvriers employés par les adjudicataires de travaux de l'Etat, des départements et des communes.

La commission ayant à peu près terminé son œuvre, en ce qui concerne cette question de la réglementation du travail des ouvriers adultes, M. Dron, député du Nord, va rédiger le rapport tout à fait chargé par la commission et le déposera bientôt sur le bureau de la Chambre.

Les bureaux de placement

M. Constans et M. Lozé ont été entendus par la commission parlementaire des bureaux de placement.

M. le préfet de police est partisan d'une réglementation plus sévère de cette industrie, réglementation augmentant les moyens de contrôle et les sanctions; l'accroissement des bureaux de placement lui paraît aussi une mesure utile.

M. le ministre de l'intérieur verrait, lui, d'assez bon œil l'abrogation du décret de 1852 qui a constitué le monopole des bureaux de placement.

Il pense que l'on devra faire l'expérience de la liberté de placement, c'est-à-dire laisser se constituer librement sans autorisation administrative préalable, les bureaux ou offices de placement qui pourront être constitués par les municipalités, les syndicats professionnels et les particuliers.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures 0/0, sous la présidence de M. Floquet, président.

La Chambre valide l'élection de M. Henri Ricard à Dunum.

Les Conseils d'Enquêtes

M. Lucien Millevoye donne lecture de la proposition qu'il a déposée hier avec tendant à autoriser tout officier à demander la formation d'un conseil d'enquête pour toute affaire où son honneur est en cause et à décider que les séances du conseil d'enquête seront publiques.

Quand un général demande des juges, il ne faut pas que le gouvernement puisse les lui refuser; il faut que ce soit la loi.

Je demande à la Chambre de demander l'urgence.

M. le colonel de Plaisnet. — Aujourd'hui, où l'armée est épluchée par des gens qui ne s'y connaissent pas, — très bien à droite et au centre — la discipline doit être plus dure que jamais pour que l'armée soit forte (Très bien, très bien.)

Il ne faut pas qu'il a la moindre punition au moindre désagrément, un soldat puisse réclamer le conseil d'enquête; j'ai horreur de la publicité et du tapage.

Tel qu'il est constitué par la loi de 1886, le conseil d'enquête fonctionne sous de bonnes conditions.

Si l'urgence est acceptée, je demande le renvoi à la commission de l'armée — Applaudissements à droite.)

M. de Freycinet, ministre de la guerre, président du Conseil. — La discipline n'a été à aucune époque, plus complète qu'aujourd'hui et jamais l'esprit de l'armée n'a été plus patriotique.

Je tiens à proclamer bien haut, tenant à ce que mes paroles soient entendues par tout le pays, que j'ai dans tous mes collaborateurs militaires, je ferai mon devoir et toujours je couvre les officiers sous mes ordres.

Je demande le renvoi à la commission de l'armée très compétente.

M. Laur. — Cela vendra dans deux ans (Bruit).

M. Millevoye accepte le renvoi.

M. Deroulède. — Nous remercions M. le ministre d'avoir, par des paroles énergiques et nettes claires, couvert certains officiers généraux mis en cause ces jours-ci (Bruit prolongé).

La proposition est renvoyée à la commission de l'armée.

Une longue discussion s'engage sur le projet de loi portant approbation de l'acte général de la conférence de Bruxelles du 2 juillet 1890, concernant l'esclavage.

M. Félix Faure dépose une motion tendant à renvoyer le projet au gouvernement pour surseoir à la ratification du projet.

La motion est adoptée par 439 voix contre 104.

La séance est levée à 6 heures.

Séance samedi.

SENAT

LA SEANCE

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de **M. Le Royer,** président.

Le Sénat adopte le projet de loi fixant à 5 ans la durée de l'engagement de la conscrit par les jeunes gens entrant dans les écoles militaires préparatoires ; un autre projet de loi supprimant les sonneries sémaphoriques de Valenciennes.

Avant le vote, **M. le colonel Meindier** tient à rendre hommage au mérite de ces braves. (Applaudissements).

M. le Ministre des travaux publics dépose un projet de loi concédant à titre perpétuel 200,000 fr. pour l'établissement à Cluny d'une école de contre-maîtres et ouvriers.

Le Sénat adopte également le projet de loi relatif au droit sur les blés et farines, avec mise en vigueur à partir du 10 juillet jusqu'à décision de la Chambre.

Le Sénat discute le projet de loi ayant pour objet l'amélioration du port du Havre et de la Basse-Seine.

Le projet est renvoyé au gouvernement.

La séance est levée à 5 h. 15.

Séance lundi à 3 heures.

L'ARMÉE COLONIALE

Paris, 25 juin. — La commission de l'armée a entendu hier les ministres de la guerre et de la marine sur le projet de loi concernant l'armée coloniale.

Les ministres étaient accompagnés par les généraux de Miribel Brault et Duchemin qui ont pris la parole sur les questions plus spécialement techniques.

M. de Freycinet, après les explications du rapporteur, M. Reille, a déclaré que le projet voté en principe par la commission, pouvait être considéré comme une mesure transitoire, une mesure d'expérience. On peut l'étendre, sous la condition de retrancher du dispositif les mots « Jusqu'à fusion complète entre les divers corps d'officiers. »

La commission s'est rangée à l'avis du ministre et a accepté la suppression qu'il demandait.

Le centre-projet de la commission sera examiné au ministère de la guerre, avec lequel le rapporteur a été autorisé à s'entendre.

La culture du lin

Paris, 25 juin. — Le ministre du commerce a soumis officiellement à la commission des douanes, avant de le déposer à la Chambre, un projet de loi ayant pour but d'encourager la culture du lin en France par des primes, de manière à compenser l'exemption du droit de douane qu'il demande pour les lins étrangers à leur entrée en France.

Le projet tend à ouvrir un crédit de 500,000 francs pour distribuer des primes aux cultivateurs français de lin qui seraient reconnus les plus méritants après un concours. Le crédit servirait également à créer des champs d'expérience pour la culture du lin.

C'est, on le voit, le même système que celui adopté récemment pour la sériculture.

LA MOBILISATION ET LES MANŒUVRES NAVALES

Paris, 25 juin. — La mobilisation est à peu près terminée; la plupart des réservistes ont rallié les ports et ont été embarqués sur les navires de la division de réserve et sur les bâtiments mobilisés.

A ce propos il est bon de dire, contrairement à ce qu'annonce un journal du matin, que l'embarquement des réservistes était décidé de longue date et que, pour l'expérience qu'on fait aujourd'hui, des instructions générales ont été envoyées bien avant qu'on ébruitât les intentions du ministre.

Au surplus, nos lecteurs se rappelleront que nous avons signalé, il y a plusieurs mois, que l'appel des réservistes de la marine coïnciderait cette année avec les grandes manœuvres et qu'au lieu d'exercer les hommes à terre, comme on le faisait jusqu'à ce jour, pendant la durée entière de la période d'instruction, on les embarquerait sur les navires armés ou mobilisés, mesure judicieuse à tous égards.

Cela dit, arrivons au manœuvres, en restant dans les grandes lignes et en nous attachant uniquement aux faits importants. On sait que l'escadre de la Méditerranée a fait, dès avant-hier, une pointe dans le sud, à la recherche d'un ennemi hypothétique. Il paraîtrait qu'elle ne l'a pas rencontré, car elle a viré de bord et, précédée de ses éclaireurs, elle est revenue sur la côte de Provence, afin de la couvrir. En effet, deux divisions de l'escadre ont mouillé hier, à quatre heures, devant Marseille, après avoir fouillé la côte, la troisième division continuant sur Cette.

Quant à la division de réserve, elle a pris la mer hier soir, à sept heures, après avoir complété ses équipages, et a fait route vers l'est.

On peut donc se rendre compte dès maintenant du thème appliqué pour cette première période des manœuvres : Dès l'ordre de mobiliser, l'escadre permanente — elle est toujours prête à marcher — a pris le parti, afin de se porter à la rencontre de l'ennemi; mais celui-ci s'est dérobé, et l'escadre, craignant qu'il ne menace sur la côte de Provence, entre Toulon et Cette, vient couvrir cette partie du littoral, où déjà cet pris position les groupes de torpilleurs et où l'on attend la division de réserve en arrière.

A mesure que les mobilisés sont prêts, ils prennent le large à leur tour, afin de concourir aux opérations; mais, avant de rallier la côte et de mouiller, ils procèdent à l'essai des machines de six heures, qui est réglementaire après tout réarmement.

A Brest et à Cherbourg, tous les mobilisés sont prêts et en rade, ce qui prouve que les mouvements ont été bien préparés et qu'on est en avance sur les délais fixés pour les mises en rade.

Deux accidents de torpilleurs ont eu lieu; dans la Méditerranée, le 151 (ancien bateau-canon) a abordé le *Capitaine-Mehl* : celui-ci sera à quelques avaries, mais elles ne sont pas sérieuses, puisqu'il a rallié Toulon sans même être escorté.

A Cherbourg, le 231 — un 31 mètres — s'est fait quelques dommages qui l'ont obligé à rentrer dans le port. Ce torpilleur est muni d'une hampe porte-torpille; dans un exercice à feu, la hampe a été brisée et le torpille, éclatant près de l'avant du torpilleur, a défoncé ou déformé quelques tôles.

Le pourvoi Rabaroust.

Enfin, la chambre criminelle de la cour de cassation examine aujourd'hui le pourvoi formé par Gaston Rabaroust, ancien substitut, contre l'arrêt de la cour d'appel de Bordeaux qui l'condamne à 18 mois de prison, à six mois de prison et 200 francs d'amende.

M. Rabaroust père, juge au tribunal de la Seine, assiste à l'audience; le malheureux vieillard, qui aura assisté d'un bout à l'autre à ce pénible procès, donne les signes d'une émotion violente et contenue.

Le rapport est présenté par M. le conseiller Poulet.

Trois moyens de cassation sont présentés : le premier suspecte la compétence de la Cour de Bordeaux, le commandant ayant été attaché au parquet de la Seine;

Le deuxième concerne l'intervention du procureur général de Bordeaux comme juge d'instruction.

Enfin le dernier est relatif au refus, par la Cour, d'entendre un témoin comme indigne.

Le juge rapporteur n'est pas hostile à ce dernier moyen de cassation.

Me Devin, avocat, s'étend à son tour longuement sur ce troisième argument.

La Cour a mis la cause en délibéré.

CONDAMNATION D'UN ESPION

Paris, 25 juin. — Le tribunal correctionnel vient de condamner à cinq ans de prison et 3000 fr. d'amende, en vertu de la loi sur l'espionnage, un certain Schmieder arrêté dans les environs de Longwy, au moment où il était en train de photographier les forts pour le compte du gouvernement allemand.

Les débats ont eu lieu à huis-clos.

INCIDENT A LA FRONTIÈRE

Paris, 25 juin. — Hier soir, à neuf heures, une dizaine d'ouvriers allemands ont attaqué un douanier français et lui ont fait plusieurs blessures à la tête.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

TERRIBLE DRAME DE FAMILLE.

— Niort, 25 juin. — Hier, notre ville a été mise en émoi par un drame navrant.

Une pauvre femme, mariée à un ouvrier couvreur du nom de Brunet et qui vivait en fort mauvaise intelligence avec son mari, a profité de l'absence de ce dernier pour s'asphyxier par le charbon, en compagnie de ses deux jeunes enfants.

Quand on a découvert les cadavres, les deux bébés étaient étendus sur le lit; quant à la malheureuse mère, elle était tombée sur le réchaud, et l'un de ses bras était carbonisé.

La grand'mère des pauvres petits est devenue folle de douleur en apprenant ce terrible drame.

ATTENTAT CRIMINEL A BORDEAUX.

— Bordeaux, 25 juin. — Cette nuit, des malfaiteurs ont dévissé les conduites de gaz sur plusieurs points de la ville, puis ils les ont coupées et ont mis le feu à leurs extrémités, afin sans doute de faire sauter les immeubles environnants.

On a remarqué que ces actes de vandalisme ont surtout été accomplis dans la rue Saint-Génès, où habite le président du tribunal, et dans la rue Lecoq, près du numéro 49, où demeure M. Pompée, procureur de la République, ce qui laisse supposer, après les troubles de ces derniers jours, qu'ils ont été inspirés par l'esprit de vengeance.

Nouvelles Étrangères

LES ÉLECTIONS EN HOLLANDE

La Haye, 25 juin. — Après le scrutin de ballottage, dont le dépouillement a eu lieu mercredi, la Chambre, en Hollande, se compose comme suit :

Libéraux.	53
Catholiques.	25
Antirévolutionnaires . .	30
Radicaux	2
	109

Ont été éliminés : D. Schaepmans, abbé, le chef des catholiques, et Domel Nieuwenhuys ex-pasteur, chef des socialistes.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 150

LES MILLIONS

De M. Joramie

TROISIÈME PARTIE

L'HÉRITIÈRE

— Enfin, nous touchons au dénouement. C'est chose de soir qu'on signe le contrat. Les millions du cousin Joramie sont à nous!

Rabiot arriva de bonne heure et passa la journée entière à la villa. Il voulait se dédommager, étant obligé de rester à Paris le lendemain. Il n'arriverait probablement que vers cinq heures, un peu avant le notaire, en compagnie du cousin et de la cousine Parizot et de deux de ses amis.

Pendant toute cette journée, qui lui parut bien longue, Eugénie, sans savoir pourquoi, fut agitée, inquiète. Elle avait comme le pressentiment qu'un nouveau malheur allait fondre sur elle.

Cependant, quand Rabiot se retira, à neuf heures et demie, elle se sentit plus calme.

Rabiot sortit par la porte de la rue, que lui ouvrit Fourel. Comme à l'ordinaire, il fit un détour pour arriver au chemin creux, entre deux haies conduisant à sa demeure.

Le ciel était couvert, la nuit était noire. Malgré cela, Rabiot arpentait rapidement le chemin.

Absorbé dans ses pensées, tressaillant d'allégresse en pensant aux millions, il ne s'aperçut pas qu'un homme le suivait à distance, rôdant sans pas sur le sien.

Pendant le court instant qu'il mit à ouvrir sa porte, l'homme prit son élan et en quelques bonds énormes arriva sur Rabiot et atteint en même temps que lui.

Rabiot n'était pas peureux; mais surpris, ne sachant pas à quelle espèce d'ennemis il avait affaire, il laissa échapper un cri de terreur auquel répondit un bruyant éclat de rire.

Rabiot se sentit aussitôt rassuré.

— Ah ! çà, patron, est-ce que je vous ai fait peur ? demanda l'agresseur nocturne.

— Cordier ! exclama Rabiot stupéfié, reconnaissant la voix de son complice.

— Hé, oui, monsieur Rabiot, c'est moi; à moins que ce ne soit le diable, mais autre que votre fidèle et dévoué serviteur Henri Cordier ne peut vous rendre visite à une pareille heure.

— Comment avez-vous su que je demeurais ici ?

— En vous cherchant, mon cher patron; je ne vous raconterai point tout ce que j'ai fait pour découvrir votre retraite et pas mal d'autres choses, ce serait trop long et d'ailleurs fort inutile.

— Enfin, que me voulez-vous ?

— D'abord vous exprimer combien je suis charmé de vous revoir en bonne santé. Ensuite, j'ai le vif désir de causer quelques instants avec vous.

— Je n'ai rien à vous dire aujourd'hui.

— C'est possible, patron, mais moi j'ai beaucoup à vous dire.

— Je vous verrai dans quelques jours, à Paris.

— Est-ce une manière de me congédier ?

— Oui. Je ne peux pas vous écouter ce soir, je suis très fatigué, j'ai besoin de repos.

— Oh ! j'en suis désolé, monsieur Rabiot, désolé vraiment, car je tenais à vous dire ne souffre aucun retard ; mais, ayant égard à votre grande fatigue je serai aussi bref que possible.

— Ainsi, monsieur Cordier, malgré moi, vous voulez...

— Mon Dieu, oui, mon cher patron, si ce n'est pas de votre volonté, je veux que vous m'écoutiez malgré vous.

Rabiot se mordit les lèvres et frappa du pied avec colère.

— Nous pardons un temps précieux pour votre repos, reprit l'autre avec ironie. Allons patron, fermez votre porte et allumez une bougie, pas plus que moi, je pense, vous n'avez les yeux d'un chat.

Rabiot comprit qu'il ne parviendrait à se débarrasser de Cordier qu'après lui avoir accordé l'entrefien qu'il sollicitait; d'ailleurs, il avait tout intérêt à ménager son complice dont il avait à redouter les indiscrétions.

Tout en maugréant, il ferma la porte, alluma une bougie et fit entrer le visiteur dans une pièce qui était en même temps une salle à manger et une espèce de salon, car il y avait là un vieux piano avec son cadre tout tonnis recouverts d'un velours pisseux, jadis rouge, troué en plusieurs endroits.

Cordier s'installa sans façon sur le canapé.

— Nous sommes seuls, lui dit Rabiot, vous pouvez parler.

— Alors, patron, vous êtes disposé à m'écouter... de bonne volonté ?

— Oui, mais dépêchez-vous.

Cordier le regarda sournoisement, eut l'air de réfléchir un instant et dit :

— J'ai appris ces jours derniers une étrange nouvelle.

—Ah !

— On m'a donné comme certain que monsieur Joseph Rabiot était à la veille de se marier.

— Ah ! vraiment. on vous a dit cela ?

— D'abord je ne voulus pas croire à une chose aussi contraire.

— Hein, vous dites ? fit Rabiot, une flamme dans le regard.

— Je dis cocasse, patron, et je trouve le mot bien employé; donc, je ne voulais pas croire que la chose fut réelle, tellement elle me semblait... épatante. Je ne dis plus cocasse, puisque l'expression vous choque. Mais j'allai à la mairie consulter les affiches des mariages et il fallut bien me rendre à l'évidence.

J'ai lu, de mes yeux lu, qu'il y avait promesse de mariage entre monsieur Joseph-Célestin Rabiot, propriétaire, âgé de cinquante-deux ans, et mademoiselle Eugénie-Jeanne Lureau, célibataire, âgée de dix-sept ans.

Alors, patron, je ne vous le cache pas, j'ai ri, j'ai ri à me tenir les côtes. Oh ! comme j'ai ri.... Et tenez je ris encore. Ah ! ah ! ah !

Eh bien ! non, patron, c'est trop drôle. On ne fait pas de pareilles surprises à ses amis.

Rabiot était devenu blême de colère et il avait un froncement de sourcils qui n'annonçait rien de bon.

Mais Cordier était un peu habitué aux fureurs de son complice. Il reprit :

— Monsieur Rabiot, vous m'avez trompé en me disant que vous alliez vous mettre à la recherche de la fille de Claire Guérin, en me jurant que la veuve Lureau n'était pas l'héritière de monsieur Joramie et que vous ignoriez où elle et sa fille étaient allées, en m'affirmant aussi que mademoiselle Anastasie Fourel, qui était affublée du faux nom de Fournier, était retournée à Beaugency. Vous êtes un beau joueur, patron, mais permettez-moi de vous le dire, vous trichez au jeu.

— Monsieur Cordier, répliqua Rabiot d'une voix sourde, ma patience a des limites. Allons, où voulez-vous en venir ?

— A vous dire d'abord que je ne suis pas content.

— Voyez-vous ça ! fit Rabiot en ricanant.

— Oui, je ne suis pas content, et j'ai le droit de me plaindre.

— En vérité !

— Monsieur Rabiot, continua Cordier d'un ton grave, je vous ai fait une confidence et vous n'en avez tenu aucun compte.

— Hein ! je ne comprends pas.

— Oh ! parce que vous ne voulez pas comprendre. C'était bien la peine que je vous ouvre mon cœur !

Rabiot haussa les épaules.

— Oui, monsieur Rabiot, je ne vous avais pas caché que j'aimais mademoiselle Eugénie Lureau et que j'avais le désir d'en faire ma femme; malgré cela, vous vous êtes livré à toutes sortes de manœuvres pour m'enlever ma chère Eugénie. Ah ! tenez, c'est mal, c'est odieux de que vous avez fait !

— Ah ça ! s'écria Rabiot ahuri, est-ce que vous êtes fou !

— Oui, monsieur Rabiot, je suis fou, fou d'amour. Ma s je suis venu vous trouver avec l'espoir que vous me prendrez en pitié et que, profondément touché par le spectacle navrant de ma douleur, vous renoncerez à épouser mademoiselle Eugénie Lureau.

Rabiot, au comble de la stupéfaction, resta sans voix.

Sur le même ton larmoyant, Cordier continua :

— Non, non, vous ne me prendrez pas celle que j'aime, vous ne voudrez pas me plonger dans toutes les souffrances d'un nombre désespoir. Mais songez donc, cher monsieur Rabiot, que vous avez cinquante-deux ans et elle dix-sept ans seulement. Oh ! la pauvre petite ! Et je la verrais livrer sa jeunesse, sa beauté, son innocence à un vieillard ! Jamais jamais !... Je l'aime, monsieur Rabiot, je l'aime, C'est mon amour, c'est mon bonheur que je défends !

Je suis jeune, je n'ai que trente ans, et vous devez comprendre que, si l'on de nous doit épouser mademoiselle Lureau, c'est moi.

Rabiot devenait violet après avoir passé par toutes les nuances du rouge.

— Voyons, voyons, répliqua-t-il d'une voix frémissante, quelles conditions pouvez-vous et ?

— Comment, vous ne croyez pas à mon amour pour mademoiselle Lureau ?

— Je crois, mon cher, que vous avez trop bien dîné ce soir et que vous rêvez !

— Voilà une réponse à laquelle je ne m'attendais pas, mon leur Rabiot ; mais je vais vous pouvez une question plus nette : Renoncez-vous à épouser mademoiselle Eugénie Lureau ?

Rabiot fit un bond sur sa chaise.

— Encore une fois, demandez-moi ou j'ai s'écria-t-il d'une voix menaçante et les yeux chargés d'éclairs.

Cordier eut un instant silencieux, frisant sa moustache et regardant audacieusement son complice.

— Oui, reprit-il, comme se parlant à lui-même, les choses sont bien avancées et j'arrive un peu tard ; je vois les difficultés de la situation. Quand le contrat est prêt à être signé, que tout est acheté, les violons commandés, il n'est plus guère possible de battre en retraite.

Décidément, monsieur Rabiot, je m'étais monté la tête ; ce n'est pas à huit jours que j'aurais dû venir vous trouver. Ah ! si j'avais su. Mais voilà, je ne me doutais de rien. Maintenant, il est trop tard, je le vois, je ne puis plus empêcher votre mariage.

— Parbleu ! Et c'est bien heureux, ma foi, que vous le reconnaissiez.

— Epouser donc mademoiselle Lureau, patron ; et rendez-la heureuse, ce sera ma consolation.

La scène va changer, voici le deuxième acte, se disait Rabiot.

Il ne se trompait pas.

Tout à coup, Cordier se redressa et, changeant de ton et d'attitude :

— Cher monsieur Rabiot, reprit-il, je ne mettrai point obstacle à votre mariage; mais j'ai droit à une compensation.

— Que voulez-bien dire ?

— Dès que mademoiselle Lureau sera votre femme, vous mettrez la main sur les millions.

— Après ?

— Après, comme vous n'êtes pas homme à partager ce qui est à vous, vous jetterez aux Parizot et aux Fourel un os à ronger pour les empêcher de grogner, et, si vous daignez me pas m'oublier, vous me ferez de temps en temps l'aumône de quelques billets de mille.

Seulement, cher patron, je crois devoir vous prévenir que je ne suis pas facile à museller. Du reste, comme je n'aime pas à tendre la main, — c'est assez de m'être fait mendiant un jour pour vous sauver, — vous trouverez bon que je prenne mes précautions contre certaines éventualités. Nous avons fait ensemble, monsieur Rabiot, nous avons joué gros jeu. La partie étant gagnée, il me faut la part du gagnant, et des ce soir, nous allons régler nos comptes.

— A vous si dit que vous aurez eu un million.

— Oui, mais je trouve que ce n'est pas assez.

— Hum ! vous êtes gourmand.

— Dame, le gâteau est si friand !

— Peut-on connaître vos exigences ?

— Je veux cinq millions !

— Peste, vous n'êtes pas modeste, fit Rabiot avec un rire forcé.

— Ah ! vous trouvez ? Pourtant, monsieur Rabiot, j'ai aussi bien que vous le droit d'ouvrir une grande bouche pour mordre au gâteau. Ne perdez pas de vue que nous sommes associés et que je pouvais exiger à dix millions mes sociétés rendus à votre spéculation.

(*A suivre*). EMILE RICHEBOURG